


PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Gédéon que:

- Lors d'une assemblée régulière du conseil municipal tenue le 6 avril 2021 le règlement numéro 2021-502 portant sur la citation comme bien patrimonial de l'immeuble de l'église Saint-Antoine-de-Padoue a été adopté par le conseil.
- Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- Ledit règlement entre en vigueur en date de la présente conformément à la Loi.

DONNÉ À Saint-Gédéon, ce 13 avril 2021


Dany Dallaire
Directrice générale